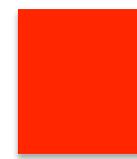


Systeme National d'Identification et de Traçabilité Animales (SNIT)



12-13/12/2016
Tunis



PLAN

- Objectifs de l'identification animale
- Objectifs du SNIT
- Choix de la technologie d'identification des animaux
- Composante et principe de fonctionnement du SNIT
- Objectifs et finalités du SNIT
- Etapes de Mise en œuvre du programme

OBJECTIFS DE L'IDENTIFICATION



L'identification animale est un outil de base et un préalable indispensable à toute action sanitaire ou zootechnique pour plusieurs raisons :

- Permet la traçabilité des animaux et de leurs produits pour garantir un commerce sain des animaux et sans risque de propagation de maladies animales.
- Assure une gestion efficace et un meilleur contrôle en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des produits alimentaires.
- Permet un suivi et un contrôle continu des programmes d'amélioration génétique et la maîtrise des actions zootechniques.
- C'est un instrument majeur de suivi des mouvements des animaux et de la traçabilité de leurs produits.
- C'est un outil de transparence dans les transactions sur le bétail (statut sanitaire, ..).
- Permet la sécurisation du capital – cheptel (subventions, assurance, etc.).

Objectifs



Pour atteindre les objectifs du Plan Maroc Vert qui vise l' augmentation de la Production Animale et de la compétitivité du secteur



Il est important d' instaurer un nouveau système d' identification et de traçabilité des animaux qui est un programme structurant et indispensable pour le cheptel national dont les objectifs sont:

- identification globale du cheptel national (Bovins, camelins, ovins.....);
- Suivi des mouvements des animaux et traçabilité des produits animaux;
- Amélioration et efficacité du contrôle sanitaire des animaux et leurs produits;
- Rassurer le consommateurs;
- Suivi et contrôle continu des programmes d' amélioration génétique et maîtrise des actions zootechniques.

Choix de la technique adapté à l'identification des animaux au Maroc

- Etude pour la mise en place système d'identification et de traçabilité des animaux:
- Etude comparative (Benchmarking) entre les systèmes d'identification utilisés dans les pays leaders dans ce domaine ;
- Prise en compte des particularités de l'élevage sur le territoire national (système d'élevage, moyenne de l'effectif du cheptel, organisation professionnelle du secteur,...)



la mise en œuvre de ce système a nécessité **une durée de 4 ans** et **un budget de 120 Millions de dirhams.**



Choix de la technique adapté à l' identification des animaux au Maroc



a)- Dispositifs conventionnels

- ▶ Boucles en plastique portant un numéro d'identification visible
- ▶ Boucles en plastique portant un code à barres lus par un lecteur

b)- Dispositifs électroniques

- ▶ **Paire de boucles en plastique portant une puce électronique** dans laquelle est inscrit un numéro lu par un lecteur de puces (RFID) et un numéro d'identification visible.
- ▶ **Bolus** (injecté dans le rumen de l'animal) portant une puce dans laquelle est inscrit un numéro d'identification pouvant être lu par un lecteur.
- ▶ **Puces injectées en sous cutané** dans lesquelles est inscrit un numéro d'identification pouvant être lu par un lecteur.

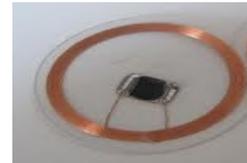


Choix de la technique adapté à l'identification des animaux au Maroc



L'ONSSA a opté pour l'adoption du dispositif d'identification électronique sur la base d'une étude réalisée et à l'instar d'autres pays.

- ✓ La lecture des boucles est rapide et minimise le temps et les erreurs de transcription des données rendant ainsi le système plus précis et fiable.
- ✓ Permet d'avoir une meilleure sécurité des données.
- ✓ Le dispositif est très difficile à falsifier.
- ✓ La boucle électronique reste lisible (par le lecteur électronique) même si elle est sale.
- ✓ Le dispositif permet l'échange des informations avec la base de données.
- ✓ Permet l'automatisation des tâches (facilite la relevée des pesées, des traites, etc.).





Les composantes du Systeme National d'Identification et de Traçabilité Animales

Le système national d'identification et de traçabilité animales est constituée des composantes suivantes:

- Boucles en plastique conventionnelles et boucles en plastique électroniques ;
- Lecteur des boucles électroniques ;
- Carte d'identification et d'accompagnement de l'animal;
- Base de données nationale.
- Appicateur



Boucles conventionnelles

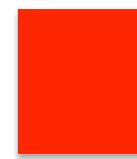


Boucles électroniques



المعلومات الشخصية		المعلومات العامة	
CARTE D'IDENTIFICATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DE BOVIN Numero national d'identification (NND)		ONSA OMS National de Sécurité Sanitaire de l'Algérie	
Districteur Nom : N° C.I.N. ou N° registre du commerce : Adresse de l'établissement :	نوع الترخيل : التاريخ : الإصدار :	رقم الترخيل الوطني : التاريخ : الجنس : رقم التعريف المخصص أو الرقم الوطني : الجنس : رقم الوطني : الجنس : تاريخ : اسم و رقم الترخيل :	
Identité Type racial : Date de naissance : N° d'identification du pays d'origine (brochettes importées) ou autre numéro national : Sexe : Numéro national d'identification : Type racial : Sexe : Numéro national d'identification : Type racial : Sexe : Numéro national d'identification : Type racial : Sexe : Numéro national d'identification : Type racial : Sexe :	ملاحظات الترخيل : الإصدار :	رقم الوطني : الجنس : رقم الوطني : الجنس : تاريخ : اسم و رقم الترخيل :	





Les composantes du système national d'identification et de traçabilité animales

3

Les boucles d'identification

Les boucles électroniques:

- Transpondeur non reprogrammable, de technologie HDX et conforme avec les normes ISO 11784 et ISO 11785.
- Transpondeurs sont encodés avec un numéro électronique unique. .
- Ces boucles sont accréditées par ICAR et ont un code produit ICAR.
- Possèdent les mêmes caractéristiques de fabrication que les boucles conventionnelles.
- Portent le même Numéro National d'Identification que les boucles conventionnelles.



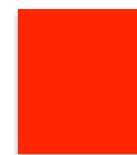
Boucles électroniques



Boucles conventionnelles



Applicateur



Composantes du système d' identification

3



les boucles d'identification

|_M_|_A_|_R_| |_0_|_1_| |B/C|_..._|_0_|_0_|_0_|_0_|_0_|_0_|_0_|_1_|

CP

CR

CE

CV

NS (9)

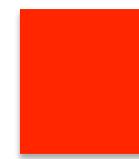
CP : Code ISO du Royaume du Maroc.

CR : Code de la Région.

CE : Code de l'espèce animale représenté par la lettre B (bovin) ou C (camelin).

CV : Code de vérification d'unicité sous forme d'une lettre.

NS : Numéro séquentiel unique attribué à chaque animal identifié par espèce et par région



3

Composantes du système d'identification

Le lecteur

- Lit les boucles HDX (ISO 11784 et ISO 11785).
- Permet la saisie et le stockage de données.
- Se connecte au réseau national de téléphonie mobile pour la transmission des données.
- Lit les boucles électroniques proposées à une portée d'au moins 10 cm et dispose d'une antenne externe d'environ 30 cm.
- Se connecte aux ordinateurs et imprimantes par câble.
- Relève les coordonnées géographiques moyennant un GPS intégré au lecteur.



Composantes du nouveau système d' identification

La Carte d'identification et d'accompagnement des animaux

- Contient des renseignements de l' animal (âge, sexe, race,...) et l' accompagne pendant toute sa vie

Indispensable pour le mouvement de l' animal

- Une fois cette carte est remplie par les agents identificateurs autorisés par l' ONSSA, elle sera livrée au propriétaire de l' animal.

- Elle contient certaines données à actualiser par le propriétaire de l' animal (vente, abattage.....).

Composantes du système d' identification



L'identificateur

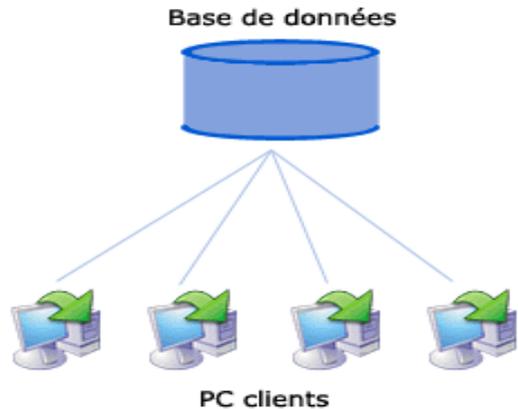
- Vétérinaire sanitaire mandaté;
- Technicien relevant des services vétérinaires de l'ONSSA;
- Technicien relevant des organisations professionnelles

➤ agréés par l'ONSSA pour identifier les animaux

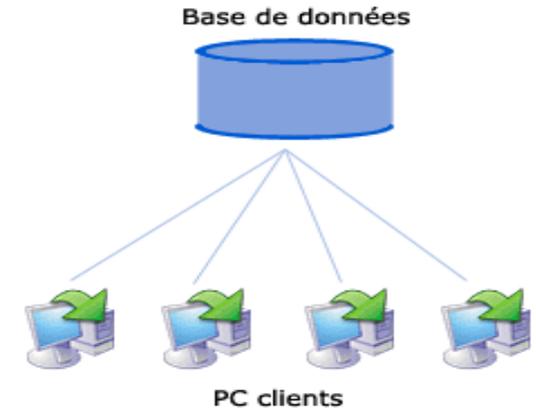


Ont été formés par l'ONSSA pour identifier le cheptel national (code national pour chaque agent identificateur)

Composantes du nouveau système d'identification



-La base de données nationale-



- La solution informatique est conçue **de manière à être interfaçable** avec les autres systèmes de gestion des base de données (production animale, etc.).
- Fonctionne selon la technologie web (ne nécessite aucune installation sur le poste utilisateur).
- Fonctionne dans l'environnement mobile installé sur **les lecteurs** et utilisés par les agents de terrain.

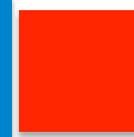
Composantes du nouveau système d'identification

-La base de données nationale-

Comprend les renseignements associés à l'animal identifié ainsi que tout événement survenu au cours de sa vie, notamment :

- L'identification du propriétaire.
- L'identification de l'animal (race, date de naissance, numéro national d'identification, le numéro d'identification de ses parents, la race de ses parents, etc.).
- L'emplacement de l'animal identifié et/ou de l'éleveur propriétaire de l'animal identifié.
- Les mouvements de l'animal identifié (y compris les transactions commerciales).
- Le statut sanitaire de l'animal identifié (vaccinations, dépistages, traitements appliqués, etc.).
- Statut sanitaire de l'élevage (maladies déclarées, etc.).
- La gestion des stock de boucles.



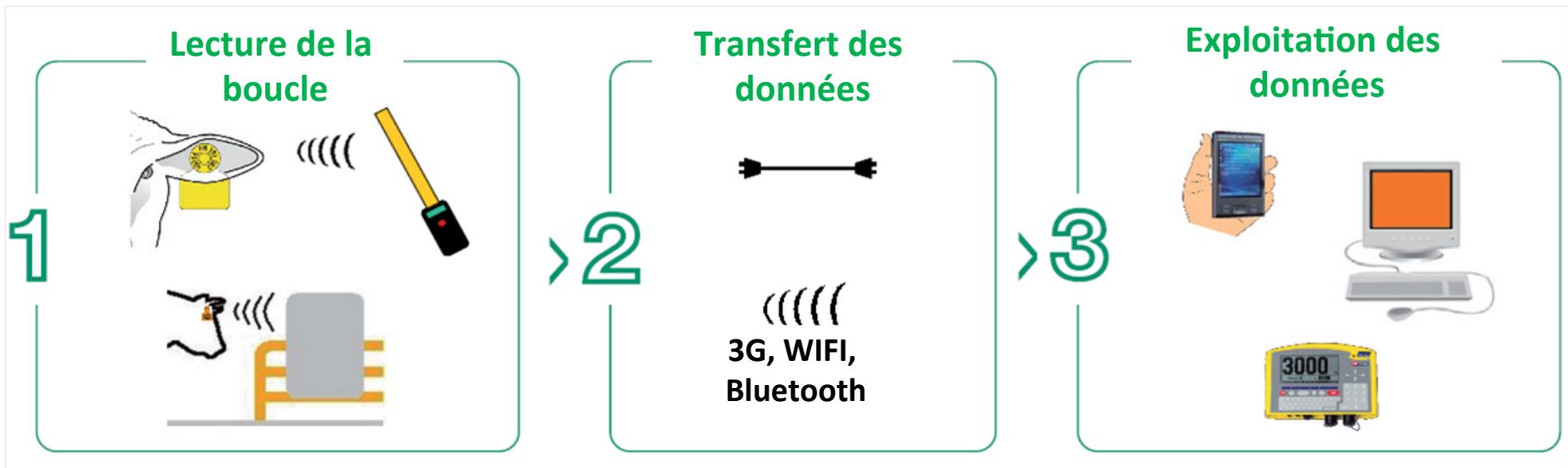


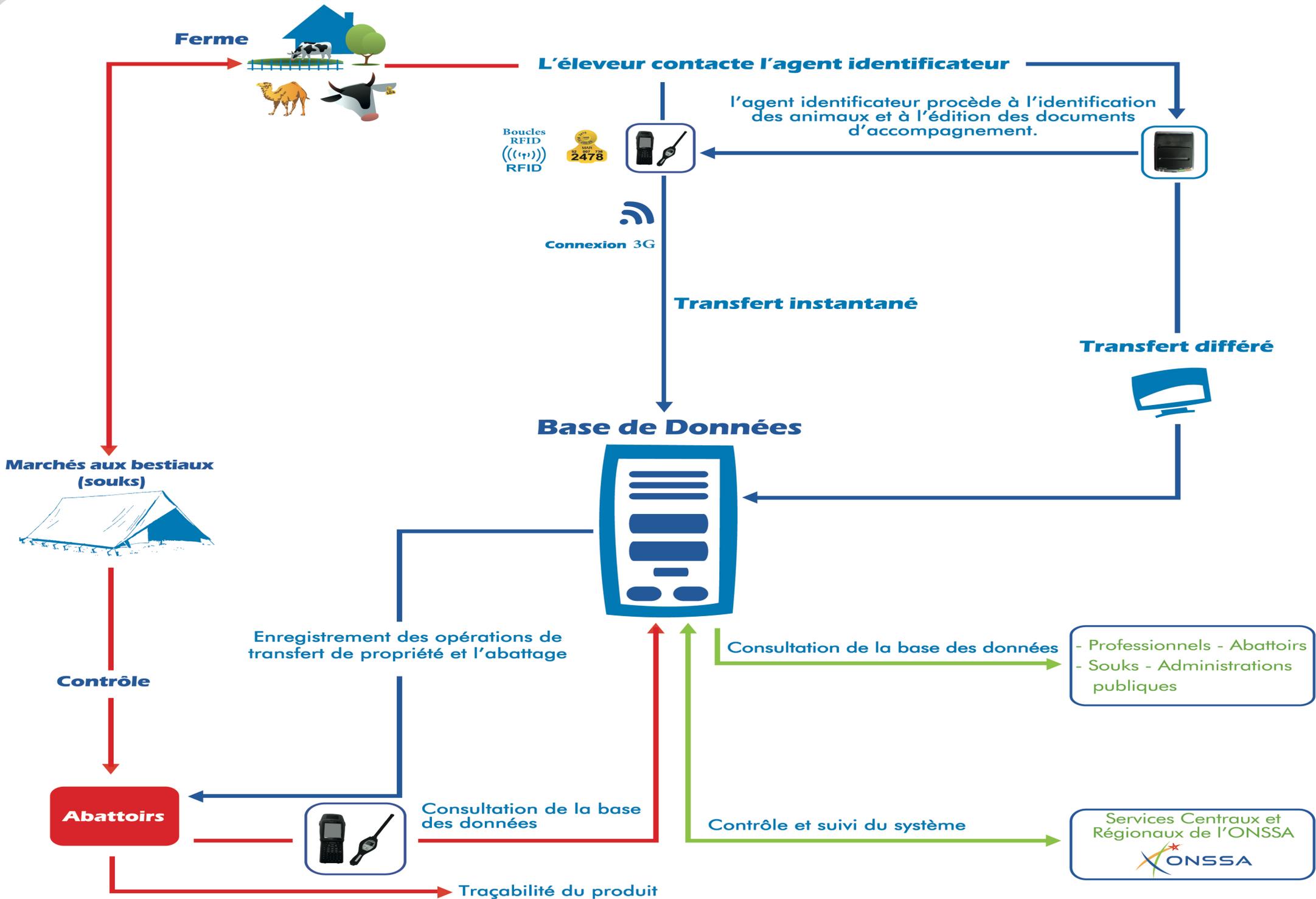
Principe de fonctionnement du système d'identification

Le SNIT est basé sur l'utilisation d'une technologie de transmission des données par radiofréquence [RFID] (basse fréquence à 134,2 KHz)

Principe

Le lecteur électronique envoie une fréquence (134,2 KHz) et active la puce électronique portée par la boucle en plastique. Celle-ci, une fois activée, renvoie au lecteur le numéro d'identification inscrit dans la puce.





Objectifs et finalités du nouveau système d' identification

Ce programme a beaucoup d'avantages pour développer l'élevage et améliorer la qualité des produits animaux tels que:



- Assurer le suivi et la traçabilité des animaux de la ferme aux abattoirs;
- Améliorer l'efficacité des programmes de santé animale et d'amélioration génétique;
- Valorisation et promotion de la production animale nationale;
- Faciliter l'accès des animaux et de leurs produits aux marchés internationaux;
- Rassurer le consommateur;
- Assurer la propriété des animaux;
- Condition pour bénéficier des subventions et aides de l'Etat;
- moyen de lutte contre la contrebande des animaux .



Bases légales du système d'identification

- **Loi 28-07 publiée en 2010 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, rendant obligatoire l'identification et garantissant la traçabilité du produit final au consommateur.**
- **Décret d'application (N° 473.10.2) de la loi 28-07 du 06/09/2011.**
- **Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°2021-15 du 12/06/2015, fixant les modalités techniques et organisationnelles de la réalisation de l'identification des animaux ainsi que les conditions de déplacement et de leur mouvement**



Mise en œuvre du SNIT

7

1ère opération d'identification (généralisée 1 ans) Réalisée en 2015

- Dans le cadre de conventions tripartites entre l'ONSSA, le MAPM et l'Ordre National des vétérinaires.
- **Vétérinaires privés** : 100% des effectifs prévus, soit **2.960.00 bovins sur 1 an**
- **Agents identificateurs de l'ONSSA** : 100.000 camelins

2ème opération d'identification (500.000 chaque année)

- Dans le cadre de conventions tripartites entre l'ONSSA, le MAPM et la FIMALAIT d'une part et la FIVIAR de l'autre.
- **Agents identificateurs des organisations professionnelles et coopératives**: 50% soit 250,000 bovins/an
- **Vétérinaires privés**: 45% des effectifs prévus, soit 225,000 bovins/an
- **Agents identificateurs de l'ONSSA**: 5% soit 25,000 bovins/an

SYSTÈME NATIONAL D'IDENTIFICATION ET DE TRAÇABILITE ANIMALES



décembre 2016